

## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 20 MARS 2023

Le jeudi 16 mars 2023 : convocation du Conseil municipal pour le lundi 20 mars 2023 à 19h00 au Centre d'Animations de Rots.

- 1- Désignation d'un secrétaire de séance.
- 2- Désignation d'un nouveau conseiller municipal.

### A- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 3- Délibération : approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 06/03/2023.
- 4- Information : point sur la procédure de relevé des concessions de cimetière.
- 5- Délibération : autorisation à Monsieur le Maire pour la signature de la nouvelle convention de reversement de la taxe d'aménagement par la C.U. Caen la mer.

### B- BUDGET

- 6- Délibération : budget principal – approbation du Compte de gestion 2022, vote du Compte administratif 2022, affectation du résultat de l'année 2022 vers l'année 2023 et vote du budget primitif 2023.
- 7- Délibération : budget annexe lotissement rue Saint-Germain – approbation du Compte de gestion 2022, vote du Compte administratif 2022, affectation du résultat de l'année 2022 vers l'année 2023 et vote du budget primitif 2023.
- 8- Délibération : vote des taux d'impôts directs pour l'année 2023.
- 9- Délibération : attribution de la subvention au C.C.A.S. pour l'année 2023.
- 10- Délibération : attribution des subventions aux associations pour l'année 2023.
- 11- Délibération : attribution des subventions aux Caisses des écoles pour l'année 2023.

### C- AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- 12- Délibération : Z.A.C. de l'Orée d'Ardennes : autorisation à Monsieur le Maire pour la vente de la parcelle BK 3.

Questions diverses.

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 20 mars à 19h00, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), s'est réuni le Conseil municipal de la Commune de Rots.

**Etaient présents** : M. Michel BOURGUIGNON, M. Jacky BESNIER, Mme Aurore BRUAND, M. Ludovic BUON, M. Alain DELHOMMEAU, M. Paul DOUESNEL, Mme Stéphanie FAUTRAS, M. Alain FAVRE, M. Thibault GAUTIER, Mme Marie HERVIEU, Mme Annie LAGARDE, Mme Brigitte LEBOULANGER-SAUVALLE, Mme Marie-José LUCAS, M. Thomas PAULMIER, Mme Marianne PICARD, Mme Dorothee PITOIS-BLESTEAU, M. Pascal REIGNER et M. Gérard VARLET.

**Absents excusés** : Mme Coraline BARROIS, Mme Laetitia BLIN, Mme Véronique DELATROETTE, M. Guillaume FORTIER et Mme Joelle SOREL.

**Absents non excusés** : aucun.

**Pouvoirs** : Mme Laetitia BLIN à M. Thibault GAUTIER, M. Guillaume FORTIER à M. Michel BOURGUIGNON et Mme Joelle SOREL à Mme Stéphanie FAUTRAS.

#### 1-) **Désignation d'un secrétaire de séance.**

Mme Stéphanie FAUTRAS est désignée comme secrétaire de séance.

#### 2-) **Désignation d'un nouveau conseiller municipal.**

Le Conseil municipal a acté l'installation de M. Stephan ROT en tant que nouveau conseiller municipal lors de sa dernière séance. Par courriel du 09/03/2023, M. Stephan ROT a indiqué qu'il ne souhaitait pas occuper ces fonctions. Comme le prévoit l'article L.270 du code électoral pour les Communes de plus de 1 000 habitants, le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant. En reprenant la liste à laquelle M. Stephan ROT appartenait aux dernières élections municipales, le premier candidat non élu venant à la suite est Mme Marianne PICARD. Elle accepte de siéger au Conseil municipal.

#### 3-) **Délibération : approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 06/03/2023.**

Le Procès-verbal a été envoyé aux conseillers municipaux pour leurs éventuelles demandes de corrections et remarques le 10/03/2023.

Modifications effectuées depuis l'envoi suite à la prise en compte des diverses remarques :

Précision en haut de la page 5 : les familles ne subiront aucune augmentation du prix des repas au cours de cette année scolaire. Une éventuelle augmentation des tarifs de cantine sera étudiée pour la rentrée de septembre.

Précision en haut de la page 5 : l'étude sur le coût de fonctionnement réel du restaurant scolaire prend en compte la masse salariale, les coûts énergétiques, etc...

Ajout en haut de la page 5 : en simulant l'impact des diverses augmentations, le budget prévisionnel de dépenses de fonctionnement serait de 164 753.47 € avec un reste à charge pour la Commune d'environ 69 000 € soit une augmentation d'environ 40%.

En page 1 : suppression du pouvoir de M. Thibault GAUTIER à Alain DELHOMMEAU puisque que M. Thibault GAUTIER était présent à la réunion du Conseil municipal du 06/03/2023. Le comptage des votes a été modifié en conséquence.

Précision page 3 au point 10 : M. Paul DOUESNEL est contre car il n'approuve pas l'emplacement de la résidence séniors.

Monsieur le Maire n'a pas besoin de demander l'avis du Conseil municipal pour modifier l'ordre de vote des points indiqués dans l'ordre du jour de la convocation.

Il est rappelé que le règlement du Conseil municipal indique dans son article 11 que pour être valide, les pouvoirs doivent être remis à Monsieur le Maire sous forme écrite au plus tard au début de la réunion.

Approbation du Conseil municipal.

Unanimité.

**4- Information : point sur la procédure de relevé des concessions de cimetière.**

Contexte : en 2019 une délibération a été prise par le Conseil municipal pour autoriser l'achat d'un logiciel de gestion des cimetières et une assistance pour la procédure de relevé de tombes mais aucune procédure n'a été lancée officiellement même si depuis, des travaux de repérage des tombes pouvant éventuellement être relevées ont été effectués. Il faudra délibérer ultérieurement.

**5) Délibération : autorisation à Monsieur le Maire pour la signature de la nouvelle convention de reversement de la taxe d'aménagement par la C.U. Caen la mer.**

Contexte : la convention qui fixe les règles de reversement de la taxe d'aménagement de la C.U. Caen la mer à ses communes membres est arrivée à son terme. Il s'agit de la renouveler.

Le pourcentage de reversement ne change pas. La C.U. Caen la mer perçoit 100 % de la Taxe d'aménagement et en reverse 75 % à ses communes membres. Cela ne veut pas dire qu'il n'y aura pas de modification dans les années à venir.

M. Thomas PAULMIER explique qu'en 2017-2018, le choix d'une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.) pour l'aménagement de la zone résidentielle Orée d'Ardennes avait été fait pour permettre de récupérer 100 % de la taxe d'aménagement reversée par l'aménageur à la Commune sous forme de participation. Monsieur le Maire précise qu'en 2017-2018, l'aménageur a calculé le montant des participations à en moyenne 2 000 € par maison alors qu'aujourd'hui, la recette de taxe d'aménagement est plutôt estimée à 6 000/8 000 € selon le type de maison. Depuis, l'État a imposé de diminuer de 4.7 ha le nombre d'hectares qu'il était prévu de vendre à l'aménageur donc le montant des participations annoncé au début de la procédure a également été revu à la baisse. Depuis 2020, environ 80 demandes d'autorisation à construire ont été déposées sur l'ensemble du territoire de la Commune nouvelle. Un point sera fait prochainement sur ce sujet.

Proposition : autoriser Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention de reversement de la taxe d'aménagement avec la C.U. Caen la mer.

Approbation du Conseil municipal.

Unanimité.

**6- Délibération : budget principal – approbation du Compte de gestion 2022, vote du Compte administratif 2022, affectation du résultat de l'année 2022 vers l'année 2023 et vote du budget primitif 2023.****a-) Approbation du Compte de gestion 2022**

Approbation du Conseil municipal. Unanimité.

**b-) Vote du Compte administratif 2022**

Monsieur le Maire sort de la salle. Voir annexe 1.

Approbation du Conseil municipal. Unanimité.

Retour de Monsieur le Maire.

c-) Affectation du résultat de l'année 2022 vers l'année 2023

Voir annexe 2.

Approbation du Conseil municipal.

Unanimité.

d-) Vote du budget primitif 2023

Voir annexe 1.

M. Paul DOUESNEL demande :

- des précisions sur la mise en vente de la charretterie de la Grange aux Dîmes. Il souhaite savoir si une acquisition est envisagée. Il remarque qu'un montant est prévu en recette d'investissement pour un projet terrain à Lasson.
- si le montant proposé au budget pour un projet de terrain à Lasson concerne l'achat de la parcelle et son aménagement ou uniquement l'achat. Il faudra prévoir une somme plus importante au budget 2024.

Concernant le projet de parc à Lasson, Monsieur le Maire répond qu'il est envisagé d'acheter environ 1 ha à 2€/m<sup>2</sup> soit un montant total d'un peu plus de 20 000 €. Il est trop tôt pour connaître précisément le coût de l'aménagement. Il faudra envisager un dessouchage. Il sera certainement possible d'obtenir une aide de la CU Caen la mer comme cela a été le cas pour des projets similaires dans les Communes de Sainte-Croix-Grand-Tonne et Cairon.

Mme Marie-José LUCAS demande pourquoi la société Les Caves de Rosel participe au projet.

Les Caves de Rosel achèterait l'autre moitié du terrain et s'engagerait par convention avec la Commune à l'aménager en cohérence avec le projet communal.

Mme Dorothee PITOIS-BLESTEAU ajoute qu'il s'agit d'une opportunité. Le terrain est situé à côté des Caves de Rosel et il est actuellement en vente. Comme il n'est pas entretenu, le propriétaire des Caves de Rosel s'est renseigné pour l'acheter et l'aménager. La parcelle est classée en zone naturelle dans le P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) donc les aménagements possibles sont très limités. Construire un projet commun avec lui permet à la Commune de mieux maîtriser ce qui sera réalisé sans acheter la totalité de la superficie prévue.

Mme Aurore BRUAND demande qui s'occupera de l'entretien.

Mme Dorothee PITOIS-BLESTEAU répond qu'il s'agira de conserver l'aspect « naturel » de la zone donc il n'y aura pas forcément beaucoup d'entretien. Il faudra penser à l'aménagement dans ce sens avec éventuellement des jachères et des chemins de promenade.

Mme Brigitte LÉBOULANGER-SAUVALLE explique que la Commune n'a actuellement pris aucune option sur l'achat de la charretterie de la Grange aux Dîmes. Elle pourra préempter le moment venu. Si la Commune n'est pas en capacité d'acheter, elle pourra demander à l'E.P.F.N. (Établissement Public Foncier Normand) de le faire pour elle.

Monsieur le Maire ajoute que le prix de vente est actuellement de 300 000 €. Ce bâtiment situé dans la continuité de la Grange aux Dîmes est également inscrit au titre des monuments historiques. Les travaux de rénovation pourraient atteindre 500 000 € et il y a d'autres priorités.

Approbation du Conseil municipal.

20 voix pour, 0 contre et 1 abstention (Mme Aurore BRUAND).

**7-) Délibération : budget annexe lotissement Saint-Germain – approbation du Compte de gestion 2022, vote du Compte administratif 2022, affectation du résultat de l'année 2022 vers l'année 2023 et vote du budget primitif 2023.**

a-) Approbation du Compte de gestion 2022

Il faudra reporté le déficit du budget annexe sur le budget principal.

Approbation du Conseil municipal. Unanimité.

b-) Vote du Compte administratif 2022

Monsieur le Maire quitte la salle.

Approbation du Conseil municipal. Unanimité.

Retour de Monsieur le Maire.

c-) Affectation du résultat de l'année 2022 vers l'année 2023

Approbation du Conseil municipal. Unanimité.

d-) Vote du budget primitif 2023

Approbation du Conseil municipal.

Unanimité.

**8-) Délibération : vote des taux d'impôts directs pour l'année 2023.**

Proposition : maintien des taux votés en 2022.

Approbation du Conseil municipal.

Unanimité.

**9-) Délibération : attribution de la subvention au C.C.A.S. pour l'année 2023.**

Proposition : subvention de 12 000 €

Approbation du Conseil municipal.

Unanimité.

**10-) Délibération : attribution des subventions aux associations pour l'année 2023.**

Proposition :

ASSOCIATIONS	VOTE 2023
ABORTT	1 000,00 €
ACCR (cocktail culture)	1 700,00 €
ADMR	3 000,00 €
Aïkido Bayeux	150,00 €
Anciens Combattants	300,00 €
APE Les Petits Roseaux	1 000,00 €
Art'Osé (Patrimoine Secq Rots Lasson)	600,00 €
ASBO Basket	1 100,00 €
Assoc. Multi-activités AMAC Lasson Rosel	500,00 €
Assoc. Rendez-vous 44 RDV44	5 000,00 €
avant-garde Caennaise (Judo)	985,00 €
Banque alimentaire	100,00 €
Bob Badminton	500,00 €
Club Brettevillais de savate Boxe Française	800,00 €
Club de l'amitié	300,00 €
Collège de Creully	210,00 €
Comité Fêtes Lasson / Rosel	700,00 €
Comité Juno	160,00 €
Comité Loisirs Secq	400,00 €
Ecole de Karaté de Rots	1 000,00 €
Entr'L Rots	100,00 €
Entrots'prises (club des entreprises)	0,00 €
Gymnastique club de Rots	600,00 €
HASTING football club	2 000,00 €
Jumelage Lasson / Rosel	500,00 €
Maisons Familiales Rurales MFR Maltot	100,00 €
Maisons Familiales Rurales MFR Vimoutiers	100,00 €
Monte en l'air (escalade)	1 500,00 €
Mue Sique	1 000,00 €
Muse (La) ou Foulées de la Mue	1 500,00 €
Palace	350,00 €
Prévention routière	100,00 €
Restos du Cœur	100,00 €
Roscanta (chorale)	300,00 €
Rots Cyclo	100,00 €
SMA Boutchou	35 000,00 €
Souliers de la Mue (Les)	350,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>63 205,00 €</b>

Beaucoup d'associations ont des réserves budgétaires donc moins de subventions ont été accordées cette année. Il sera possible de compléter si besoin en cours d'année.

Approbation du Conseil municipal.

Unanimité pour toutes les associations sauf pour la proposition concernant l'A.P.E. Les Petits Roseaux.

20 voix pour, 0 contre et 1 abstention (M. Paul DOUESNEL) concernant la subvention à l'A.P.E. Les Petits Roseaux. M. Paul DOUESNEL s'abstient car il est membre de l'association.

**11-) Délibération : attribution des subventions aux caisses des écoles pour l'année 2023.**

Proposition :

Effectif réel 2023  
(d'après compte-rendu du  
dernier Conseil d'école)

	Proposition Subvention 2023	€/élève
Nombre d'élèves école maternelle	78	
Nombre d'élèves école primaire	137	
TOTAL	215	
Caisse des écoles - école primaire	1 794,00 €	<b>23,00 €</b>
Caisse des écoles - école élémentaire	3 151,00 €	
TOTAL	4 945,00 €	
<b>657361 - Subvention coopérative scolaire</b>	<b>4 945,00 €</b>	
<b>Classe découverte</b>	<b>1 000,00 €</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>5 945,00 €</b>	

Approbation du Conseil municipal.

Unanimité.

Monsieur le Maire présente le calendrier des prochains conseils municipaux :

- lundi 24/04/2023 : date programmée à la demande de la C.U. Caen la mer pour présenter le projet de P.A.D.D. (Plan d'Aménagement et de Développement Durable) du futur P.L.U.i-H.M. (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – Habitat et Mobilité) de la C.U. Caen la mer qui doit être débattu en Conseil municipal avant approbation en Conseil communautaire.
- Lors de ce Conseil municipal, Mme Aurélie CADIEUX, étudiante à l'E2SE actuellement en stage à la mairie viendra présenter le résultat de son étude sur les différents modes de gestion d'une crèche.
- le Conseil municipal du 15/05/2023 est maintenu.
- un dernier Conseil municipal avant les vacances d'été sera organisé le 03/07/2023.

**12-) Délibération : autorisation à Monsieur le Maire pour la vente de la parcelle BK 3.**

Contexte : la parcelle BK 3 se situe dans le périmètre de la Z.A.C. de l'Orée d'Ardennes. Pour que l'aménagement de la Z.A.C. puisse avoir lieu, il est nécessaire de la vendre à l'aménageur : la société Édifides.

Les parcelles BK 3, BK 17 et BK 28 se situent dans le périmètre de la Z.A.C. de l'Orée d'Ardennes. Pour que l'aménagement de la Z.A.C. puisse avoir lieu, il est nécessaire de les céder à l'aménageur : la société Édifides :

- sous la forme d'échange pour les parcelles BK 28 et BK 17 (5 800 m<sup>2</sup>) contre 4 960 m<sup>2</sup> constitués par plusieurs parties des parcelles BK 25, BK 26 et BL 57 donnant lieu à un reliquat de 840 m<sup>2</sup> en faveur de la société Édifides qui en compensation versera 840 x 31 € = 26 040 € (prix du m<sup>2</sup> indiqué dans le contrat de concession) à la Commune de Rots.
- sous la forme d'une cession pour la parcelle BK 3 (15 266 m<sup>2</sup>) à 38.42 €/m<sup>2</sup> pour un total de 586 525.96 €. Le prix est supérieur à 31 €/m<sup>2</sup> pour prendre en compte le remboursement des frais d'étude de la Z.A.C. de l'Orée d'Ardennes initialement pris en charge par la Commune.

Ces parcelles appartiennent au domaine privé de la Commune donc il n'est pas nécessaire de les désaffecter et de les déclasser. L'avis du service des domaines est favorable.

Proposition : autorisation à Monsieur le Maire pour les opérations décrites ci-dessus :

- au prix de 31 €/m<sup>2</sup> pour le paiement par Édifides du reliquat de 840 m<sup>2</sup> restant après échanges de terrain.
- au prix de 38.42 €/m<sup>2</sup> pour la cession de la parcelle BK 3.

Malgré les nombreux changements de montants et de superficie, il n'est pas nécessaire de modifier l'échéancier de vente de terrains qui avait été établi au début de l'opération. La vente proposée ci-dessus devrait être finalisé avec un versement un paiement en juin. À la fin des travaux d'extension du restaurant scolaire en juillet/août, Édifides procédera également au versement de 95 000 € TTC de participation pour les équipements publics.

Approbation du Conseil municipal.

20 voix pour, 0 contre et 1 abstention (Mme Aurore BRUAND).

## Questions diverses :

### R.L.P.I. (Règlement Local de la Publicité Intercommunale)

Le document est volumineux avec quelques photos d'affichage publicitaire sur le territoire de la Commune de Rots. L'allée des Drapeaux est considérée comme zone modèle au contraire de celle autour du rond-point près de la station essence BP. Il faudra certainement améliorer cette dernière.

### Pharmacie

Il est prévu que M. SAUVAGE, futur pharmacien, signe l'acte de propriété du local la semaine du 27/03. Aujourd'hui, l'A.R.S. (Agence Régionale de la Santé) considère toujours que la Commune a une population inférieure au seuil de population de 2 500 habitants la rendant éligible à l'implantation d'une pharmacie alors que le dernier recensement de l'I.N.S.E.E. indique que c'est le cas. Il faudra une dérogation de l'A.R.S. pour une ouverture plus rapide. À l'heure actuelle il est donc impossible de connaître la date d'ouverture exacte.

### Appel à projet biens sans maître quartier du Hamel.

6 offres ont été déposées. Celles proposant des jardins partagés ont particulièrement retenu l'attention. Il est cependant nécessaire d'avoir plus d'informations avant d'être en mesure de délibérer pour choisir le meilleur projet.

### Sobriété énergétique (consommation électricité et gaz).

Il faut être très vigilant sur certains postes notamment celui de la salle des fêtes de Lasson.

### Téléphonie et raccordement des bâtiments publics au réseau fibre.

4 fournisseurs ont été interrogés. La proposition de SFR a été retenue avec un raccordement fibre mutualisée pour le gymnase, la bibliothèque, les mairies de Lasson et Secqueville-en-Bessin et l'atelier municipal de Rots. L'école sera également très prochainement raccordée. Pour le moment, aucun changement concernant la connexion pour la mairie car le contrat en cours implique un engagement jusqu'à juillet 2025.

### Projet d'aménagement d'un terrain à Lasson près des Caves de Rosel

Le bornage a eu lieu ce matin.

Actuellement la Commune se charge de l'entretien d'une partie du terrain concerné. Une convention cadre les conditions avec le propriétaire actuel.

Dans la future convention avec les Caves de Rosel, il est prévu que la partie qui appartiendra aux Caves de Rosel soit également aménagée en parc avec liberté de circuler et absence de clôtures séparatives.

Le propriétaire des Caves de Rosel est intéressé pour la préservation de son site. Il pourra proposer à sa clientèle un espace agréable.

Les subventions publiques ne concerneront que les dépenses concernant l'aménagement de la partie appartenant à la Commune.

Pour le moment, rien n'est finalisé. Actuellement il y a beaucoup de sujets en cours donc la première étape consistera à acheter le terrain. Même si d'autres Communes avec des projets similaires ont déjà été rencontrées pour voir ce qui pouvait être réalisé, une proposition plus aboutie sera présentée au Conseil municipal après l'achat du terrain. L'achat devrait avoir lieu en 2023 et l'aménagement en 2024/2025.

### Culture, sport et vie associative

L'exposition concours photo à la Grange aux Dîmes a été une réussite. Il faudra attendre le résultat des votes pour savoir qui est le gagnant.

Calendrier des manifestations à venir :

- bourse aux jouets APE Les Petits Roseaux samedi 18 et dimanche 19 mars 2023 de 9h00 à 17h00 au centre d'animations de Rots,
- loto des enfants du comité de jumelage Lasson Rosel Goodleigh, dimanche 26 mars 2023 à 15h00.
- grimper en famille, manifestation des « Monte en l'air », le samedi 25 mars de 11h00 à 21h00, au gymnase de Rots,
- carnaval de l'école, samedi 1er avril à 14h30,
- spectacle de théâtre du comité de jumelage Lasson Rosel Goodleigh, salle des fêtes de Lasson, samedi 1er à 19h45 et dimanche 2 avril 2023 à 16h00,
- vernissage de l'expo Caty Banneville, samedi 8 avril 2023 à 11h00,
- chasse aux oeufs – Lundi de Pâques 10 avril 2023 à Secqueville-en-Bessin,
- animation Caty Banneville avec une classe de l'école de Rots (Cédric Potier) le mardi 11 avril 2023, départ de l'école à 8h45,
- animation Caty Banneville avec une classe de l'école de Rots (Valérie Galopin) le jeudi 13 avril 2023, départ de l'école à 8h45,
- cabaret chanson Jacques Perrotte, le vendredi 14 avril 2023 à 19h00 au centre d'animations de Rots,
- concours de pétanque du comité de loisirs de Secqueville en Bessin, le samedi 15 avril.

### Service à la personne

La prochaine réunion de C.C.A.S. aura lieu jeudi 23/03/2023 à 18h00.

La collecte au profit des Ukrainiens est en cours. Elle aura lieu jusqu'au 27/03/2023.

### Urbanisme

Actualisation de l'atlas des paysages : la D.R.E.A.L. (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Agriculture et du Logement) organise une réunion le 4 mai à 20 heures avec les habitants pour débattre sur les caractéristiques paysagères de chaque unité paysagère du territoire départemental et leur évolution. Les informations et contacts seront mis sur Citykomi.

Le mois prochain, le Conseil municipal aura à débattre sur le projet de P.A.D.D. du P.L.U.i-H.M. de la C.U. Caen la mer. Ce projet sera présenté sous forme de débat aux conseils municipaux des 48 Communes membres de la C.U. jusqu'en juin 2023 avant approbation au Conseil communautaire.

La Commune organisera une réunion publique de présentation des logements réservés aux personnes de plus de 60 ans qui seront construits dans la Z.A.C. de l'Orée d'Ardennes. Cette présentation sera présentée à tous les aînés intéressés de la Commune. Pendant 15 jours la commercialisation sera réservée aux habitants de Rots.

### Communication et Ressources humaines

Michael DEROEUX, nouvel agent des services techniques arrivera le 09/05/23. La dernière commission R.H. a eu lieu le 09/03/23.

Les articles pour le prochain bulletin municipal sont à envoyés avant le 29/03/2023.

### Travaux

- Rue froide : Inauguration le vendredi 24 mars à midi.
- Différentes interventions sur les bouches d'égout à remettre de niveau route de Caen et de Bayeux seront réalisées cette semaine.
- Mur du chemin de Gruchy en cours de finition par l'entreprise Fossey.
- Changement des canalisations avec du plomb en cours rue de l'église à Rots. Travaux qui devraient se terminer cette semaine.
- Édifices et partie les concernant : reprise des travaux début du mois d'avril.
- Eau du Bassin Caennais chemin de la Croix Vautier : travaux finalisés pour les changements de canalisations
- Démarrage des travaux trottoirs et bordures de trottoirs de la Croix Vautier le 3 avril. Ils s'étaleront sur avril et Mai.
- Avec ces travaux nous aurons aussi le chemin de Franqueville et le chemin de Colombelles entre la rue de la grange aux dîmes et la sente au coin.
- Enquête publique pour élargissement/rénovation de la RD 126 entre Rosel et le rond-point d'Authie en cours et très attendue des utilisateurs de cette route.
- Chemin des Bissonnets : l'entreprise COLAS a été retenue pour les travaux voie douce LHR de ce chemin (Liant Hydraulique Routier) prévus en juin.
- Rue de Bayeux : réunion publique de présentation du projet programmée le mardi 28 mars 19 h au Centre des animations de Rots.
- Procédure de relevé des tombes pour les 3 cimetières des 3 villages à reprendre depuis le début.
- L'effacement des réseaux au hameau de Bray lié aux fils nus : ENEDIS devrait s'occuper des travaux pour ce printemps.

M. Thomas PAULMIER demande s'il est possible d'avoir plus d'information sur l'aménagement de la rue de Bayeux avant que les informations soient données aux habitants. Monsieur le Maire répond que dans le sens vers Caen, la voie douce sera aménagée sur la partie gauche. Une traversée de la route se fera juste avant les fermes. Mme Dorothee PITOIS-BLESTEAU ajoute que la présentation concernera la totalité de la voie douce de Thue et Mue (Bretteville l'Orgueilleuse) jusqu'à Caen. Il sera également question de l'aménagement du chemin des Bissonnets. La réunion est organisée par le cabinet d'assistance à maîtrise d'ouvrage de la C.U. Caen la mer. Les travaux ne sont pas de compétences communales. Il est à craindre un peu de retard pour la partie route de Caen. M. Paul DOUESNEL regrette que les plans n'aient pas été présentés. Des esquisses ont déjà été présentées.

### Tour de table :

M. Alain FAVRE rappelle qu'il y a des séances de conseils numériques qui sont organisées à la mairie de Rots ou à la mairie de Secqueville-en-Bessin. Des séances sont programmées jusqu'à la fin du mois de juin. Les dates ont été

diffusées sur l'application Citykomi. Le prochain atelier collectif aura lieu le 06/04/2023 à Rots. Il aura pour thématique les achats en ligne. Le même atelier sera organisé à Secqueville-en-Bessin le 13/04/2023. Ceux qui le souhaitent peuvent également prendre rendez-vous pour des séances individuelles.

Mme Brigitte LÉBOULANGER-SAUVALLE explique que la C.A.F. (Caisse d'Allocation Familiale) et la P.M.I. (Protection Maternelle et Infantile) ont été reçues ce jour pour un point sur tous les projets en cours notamment celui de construction d'une nouvelle crèche. Un point a été fait avec l'U.N.C.M.T. sur la gestion du Centre de loisirs. Un compte-rendu sera fait lors d'une prochaine commission éducation-enfance-jeunesse.

Mme Aurore BRUAND demande pourquoi un arbre près de l'école de Rots a été arraché au cours des travaux de reconstruction de l'école maternelle. Mme Brigitte LÉBOULANGER-SAUVALLE répond qu'il a été nécessaire de le faire même si cela a fait l'objet d'une discussion avec l'architecte. Il a été décidé de le tronçonner de manière à pouvoir utiliser le bois pour la fabrication de petites tables qui seront installés dans la cour de récréation. Des plantations d'arbres sont prévues dans le projet pour abriter la cour du soleil car elle est orientée plein sud.

Mme Aurore BRUAND fait part de ses inquiétudes concernant la gestion partagée de l'aménagement du terrain de Lasson telle qu'elle a été présentée préalablement en prenant pour exemple la propriété partagée entre les Communes de Rots et Rosel pour le terrain et les bâtiments du Centre d'animation de Lasson-Rosel. Mme Dorothee PITOIS-BLESTEAU répond que dans le cas du projet d'aménagement de terrain à Lasson, la Commune de Rots ne partagera aucune propriété avec Les Caves de Rosel. Mme Brigitte LÉBOULANGER-SAUVALLE ajoute que les numéros de parcelles pourront être indiqués sur les devis et les factures pour éviter qu'il y ait confusion dans la répartition des dépenses. Au niveau de la responsabilité civile, chacun sera responsable sur le terrain dont il est propriétaire.

M. Paul DOUESNEL informe que des panneaux indiquant des travaux ont été réinstallés chemin de la Croix Vautier. Monsieur le Maire répond qu'une nouvelle entreprise a pris le relai et que chaque entreprise installe ses panneaux. Quand une entreprise termine sa mission, elle reprend ses panneaux et celle qui prend le relais installe les siens juste après.

M. Paul DOUESNEL signale qu'un camion de ramasse des déchets ménagers a arraché un poteau rue des marais à Lasson. Monsieur le Maire explique que de nouvelles équipes ont été mis en place et que d'une manière générale, le service fonctionne bien.

M. Thomas PAULMIER demande si la constitution des commissions sera revue lors de la prochaine réunion de Conseil municipal. Monsieur le Maire répond que oui.

M. Thomas PAULMIER a été contacté par des écoles américaines et canadiennes pour savoir si des manifestations auraient lieu à Rots pour le 80<sup>ème</sup> anniversaire du débarquement en 2024. M. Alain DELHOMMEAU répond que désormais, c'est une association qui organise l'évènement. Elle organisera prochainement une réunion sur ce sujet.

**Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt-et-une heures et trente minutes.**



**ANNEXE 1 : BUDGET PRINCIPAL : CA 2022 ET BP 2023**

	CA 2022	BP 2023
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 003 801,47 €</b>	<b>3 909 875,29 €</b>
<i>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT hors Virement Section Investissement</i>	<i>2 003 801,47 €</i>	<i>2 157 800,00 €</i>
<b>Chapitre 042 – Transferts entre sections</b>	<b>75 054,74 €</b>	<b>80 000,00 €</b>
<i>Compte 68 - Dotation aux amortissements</i>	<i>75 054,74 €</i>	<i>80 000,00 €</i>
675 - Sortie de l'actif	0,00 €	
676 - Sortie de l'actif diff sur réalisation	0,00 €	
6811 - Dotations aux amortissements	75 054,74 €	80 000,00 €
<b>Chapitre 011 - Charges à caractère général</b>	<b>698 571,79 €</b>	<b>743 900,00 €</b>
<i>Compte 60 achats</i>	<i>313 761,03 €</i>	<i>390 500,00 €</i>
6042 - Achats de prestations de services (Repas Cantine AUVRAY)	90 310,72 €	109 000,00 €
60611 - Eau et assainissement (SAUR)	9 518,45 €	11 000,00 €
60612 - Énergies (Électricité & Gaz)	89 187,46 €	160 000,00 €
60621 - Combustibles (ANTARGAZ SEB)	3 444,27 €	2 000,00 €
60622 - Carburants	17 443,57 €	13 000,00 €
60623 - Alimentation (ex. Gouter Garderie)	8 880,70 €	4 000,00 €
60624 - Produits de traitement (ex. engrais)	1 926,39 €	1 000,00 €
60628 - Autres fournitures (ex. clés SETIN)	1 178,23 €	0,00 €
60631 - Fournitures d'entretien (ex. produits entretien CHENU)	13 427,73 €	13 000,00 €
60632 - Fournitures de petit équipement (ex. SETIN, CHENU, SONEPAR, SOCOLEC)	40 597,35 €	40 000,00 €
60633 - Fournitures de voirie (ex. panneaux)	944,62 €	1 000,00 €
60636 - Vêtements de travail	1 723,81 €	2 000,00 €
6064 - Fournitures administratives (ex. BRUNEAU)	7 209,53 €	7 000,00 €
6065 - Livres, disquettes, cassettes... (achat livres bibliothèque)	8 796,12 €	9 000,00 €
6067 - Fournitures scolaires (ex. SADEL)	12 554,30 €	12 500,00 €
6068 - Autres matières et fournitures (ex. Tout venant GGC, sel, billes frelons etc.)	6 617,78 €	6 000,00 €
<i>Compte 61 services extérieurs</i>	<i>233 610,69 €</i>	<i>209 200,00 €</i>
611 - Contrat de prestations (ex. Pinçon, Bureau Veritas, Eurofeu, Ram, Techniserv, Koesio)	137 765,25 €	122 400,00 €
6132 - Location immobilières (Location garage Bouchon)	1 771,20 €	0,00 €
6135 - Locations mobilières (ex. locations mini-pelle, copieurs BNP, Bungaloc)	24 297,37 €	24 000,00 €
614 - Participation syndic copropriété Carré St Ouen (Immo de France)	1 508,59 €	1 200,00 €
61521 - Terrain (entretien)	0,00 €	0,00 €
615221 - Bâtiments	18 729,58 €	15 000,00 €
615228 - Autres bâtiments	87,61 €	
615231 - Voiries - entreprises sans contrats - chemins ruraux (élagage, GGC)	4 051,69 €	3 000,00 €
61524 - Bois et forêts	0,00 €	0,00 €
61551 - Matériel roulant (Lavage bus scolaire, réparation véhicules, contrôles techniques)	4 360,09 €	5 000,00 €
61558 - Autres biens mobiliers (ex. Chivot)	1 236,80 €	1 000,00 €
6156 - Maintenance - informatique (ex. Odyssee, Pack Informatique, NCI, Horis Service)	21 579,41 €	12 000,00 €
6161 - Primes d'assurance (Groupama Bâtiments et Véhicules)	18 223,10 €	20 000,00 €
6184 - Versements à des organismes de formation	0,00 €	2 000,00 €
6185 - Colloque eglise	0,00 €	0,00 €
6188 - Autres frais divers	0,00 €	3 600,00 €
<i>Compte 62 autres services</i>	<i>119 546,82 €</i>	<i>126 200,00 €</i>
6225 - Indemnités au comptable	0,00 €	0,00 €
6226 - Honoraires - Assistance juridique (ex.Paragraphe Avocat, Labrusse)	7 420,00 €	10 000,00 €
6227 - Frais d'actes et de contentieux	2 013,87 €	2 000,00 €
6228 - Divers (ex. Vigifoncier Safer)	435,00 €	500,00 €
6231 - Annonces et insertions	0,00 €	
6232 - Fêtes et Cérémonies (ex. Cabaret Chanson, expositions, traiteurs, cartes kdo)	47 454,29 €	55 000,00 €
6236 - Catalogues et imprimés - abonnements presse (ex. Ouest France, Moniteur, Journal des maires)	1 114,00 €	1 200,00 €
6237 - Publications (ex. Impressions Bulletin, Livrets, Programme Cabaret Chanson)	7 076,50 €	8 000,00 €
6251 - Voyages et déplacements (salon des maires)	0,00 €	
6261 - Frais d'affranchissement	3 407,61 €	4 000,00 €
6262 - Frais de télécommunications (Coriolis et Orange)	28 746,98 €	28 000,00 €
627 - Autre serv ext serv bancaires assi	915,42 €	1 000,00 €
6281 - Cotisations (ex. AIAE, ALU)	15 127,04 €	12 000,00 €
6282 - Frais de gardiennage	1 439,58 €	1 500,00 €
62871 - Masques CU Caen la mer	1 978,13 €	
62876 - Remb frais à un GFP de rattachement (ex. contribution SICE)	0,00 €	2 000,00 €
62878 - Remb loyers	550,00 €	0,00 €
6288 - Autres prestataire ext (ex. dérogations scolaires)	1 868,40 €	1 000,00 €
<i>Compte 63 impôts et taxes</i>	<i>31 653,25 €</i>	<i>18 000,00 €</i>
63512 - Taxes foncières	29 873,00 €	16 000,00 €
637 - Autres impôts (droits d'auteur animation - SACEM)	1 780,25 €	2 000,00 €
<b>Chapitre 012 - Charges de personnel</b>	<b>936 416,71 €</b>	<b>980 000,00 €</b>
<i>Compte 62 Autres services extérieurs(intérim)</i>	<i>1 970,33 €</i>	<i>7 300,00 €</i>
6216 - Mutualisation P. MADELAINE + MAD agents Caen La Mer	231,00 €	4 950,00 €
6218 - Paiement personnel extérieur (GUSO)	1 739,33 €	2 350,00 €
<i>Compte 63 Versements organismes de cotisations</i>	<i>4 215,36 €</i>	<i>4 200,00 €</i>
6332 - Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00 €	0,00 €
6336 - Cotisations C.N.F.P.T. Centre de Gestion	4 215,36 €	4 200,00 €
6338 - Autres impôts et taxes	0,00 €	0,00 €
<i>Compte 64 Charges de personnel</i>	<i>930 231,02 €</i>	<i>968 500,00 €</i>
6411 - Personnel titulaire	459 517,37 €	465 000,00 €
64112 - Reversement SFT à une personne extérieure	0,00 €	0,00 €
6413 - Personnel non titulaire	181 478,15 €	196 000,00 €
6415 - Indemnité inflation	2 800,00 €	0,00 €
6417 - Rémunération apprentis	11 682,93 €	15 500,00 €
6451 - Cotisations à l'U.R.S.A.F.F.	108 755,85 €	115 000,00 €
6453 - Cotisations aux caisses de retraite	107 287,19 €	115 000,00 €
6454 - Cotisations Pôle Emploi	6 846,91 €	7 200,00 €

	CA 2022	BP 2023
6455 - Cotisations pour assurance du personnel	39 281,87 €	42 000,00 €
6456 - Versement au F.N.C. du supplément familial	0,00 €	0,00 €
6457 - Cotisation apprentis	0,00 €	0,00 €
6458 - Cotisation CNAS	7 208,00 €	7 500,00 €
6471 - Prestation versée pour compte FNAL	531,65 €	600,00 €
64731 - Indemnités chômage	0,00 €	0,00 €
6475 - Médecine du travail	4 841,10 €	4 700,00 €
6478 - Participation patronale aux mutuelles du personnel	0,00 €	0,00 €
6488 - Autres charges (services civiques)	0,00 €	0,00 €
<b>Chapitre 022 – Dépenses imprévues section de fonctionnement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>50 000,00 €</b>
Virement de crédit - Alimentation du Chap 66	0,00 €	
<b>Chapitre 023 – Virement à la section d'Invest</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 752 075,29 €</b>
023 - Virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement		1 752 075,29 €
<b>Chapitre 014 – Atténuations de produits</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
739223 -reversement fpic 2018	0,00 €	
<b>Chapitre 65 - Autres Charges de gestion</b>	<b>245 820,17 €</b>	<b>258 400,00 €</b>
651 - Concessions, brevets (carte bus conducteur)	0,00 €	
6531 - Indemnités des élus	141 770,99 €	145 000,00 €
6533 - Cotisations de retraite des élus	2 058,36 €	2 200,00 €
6534 - URSSAF élus	12 198,36 €	12 500,00 €
6535 - Formation	2 274,00 €	8 500,00 €
65372 - Cotisations au fonds de financement de l'allocation de fin de mandat	0,00 €	0,00 €
65541 - Contribution fonds compensation des charges territoriales	14 838,32 €	0,00 €
65548 - Autres contributions (SDEC)	1 492,80 €	2 000,00 €
657361 - Aide caisse écoles (subvention coopérative scolaire)	5 014,00 €	6 000,00 €
657362 - Subvention CCAS	12 000,00 €	12 000,00 €
6574 - Subventions Associations	54 171,97 €	70 000,00 €
65888 - Service impots entreprise CAE	1,37 €	200,00 €
<b>Chapitre 66 - Charges financières</b>	<b>47 083,07 €</b>	<b>45 000,00 €</b>
66111 - Intérêts réglés à l'échéance	47 083,07 €	45 000,00 €
6615 - Intérêts des comptes courants (ligne trésorerie)	0,00 €	
<b>Chapitre 67 - Charges exceptionnelles</b>	<b>854,99 €</b>	<b>500,00 €</b>
673 - Titres annulés	810,44 €	500,00 €
678 - Autres charges exceptionnelles (frais CESU)	44,55 €	
<b>Chapitre 73 - Impôts et taxes</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
739223 - Reversement FPIC 2017	0,00 €	
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 572 261,16 €</b>	<b>3 909 875,29 €</b>
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT hors excédent reporté</b>		<b>2 499 250,82 €</b>
<b>002 Excédent antérieur reporté</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 410 624,47 €</b>
002 - Excédent de fonctionnement reporté N-1		1 410 624,47 €
<b>Chapitre 013 Atténuation de charges</b>	<b>44 414,42 €</b>	<b>32 000,00 €</b>
<i>Compte 64 Charges de personnel</i>	44 414,42 €	32 000,00 €
6419 - Remboursement assurance personnel arrêt maladie	33 589,42	30 000,00 €
6459 - Fonds de compensation Supplément familial	10 825,00 €	2 000,00 €
<b>Chapitre 042 – Travaux en régie</b>	<b>39 898,24 €</b>	<b>51 000,00 €</b>
722 - Travaux en régie	9 187,54	20 000,00 €
777 - Amortissements subvention d'investissement	30 710,70	31 000,00 €
<b>Chapitre 70 – Produit des services</b>	<b>192 150,42 €</b>	<b>171 559,82 €</b>
70311 - Concession cimetièrè	4 200,00 €	3 000,00 €
70323 - Redevance d'occupation du domaine public	52,40 €	0,00 €
7067 - Redevances et droits des services (ex. Recettes cantine/garderie)	113 180,50 €	115 000,00 €
7083 - Locations diverses	720,00 €	0,00 €
70846 - Mise à disposition personnel communal à la CdC + MAD ascendante services	48 362,07 €	33 559,82 €
70876 - Remboursement de Frais par CLM (Transport)	2 502,77 €	10 000,00 €
70878 - Remboursement de frais autres (Facturation Transport, Compensation Hand Gymnase 4 K€)	23 132,68 €	10 000,00 €
<b>Chapitre 73 - Impôts et taxes</b>	<b>1 907 849,77 €</b>	<b>1 925 691,00 €</b>
73111 - Taxes foncière et habitation	1 199 997,00 €	1 296 000,00 €
7318 - Autres impots locaux ou assimilés	0,00 €	0,00 €
73211 - Attribution de compensation CAEN LA MER	421 690,86 €	421 691,00 €
73212- Dotation solidarité communautaire	15 546,00 €	12 000,00 €
73223- Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	24 172,00 €	24 000,00 €
73224 - Fonds départemental des Droits de Mutation pour les communes < 5 000 habitants	138 931,52 €	100 000,00 €
7351 - TCCFE	75 122,79 €	70 000,00 €
7368 - Taxe sur la publicité	753,60 €	2 000,00 €
7381 - Autres taxes divers	31 636,00 €	0,00 €
<b>Chapitre 74 - Dotation</b>	<b>234 514,54 €</b>	<b>214 000,00 €</b>
7411 - Dotation Globale de Fonctionnement	99 512,00 €	100 000,00 €
74121 - Dotation de Solidarité Rurale	48 307,00 €	48 000,00 €
742 - Dotation aux élus locaux	133	
744 - FCTVA fonctionnement	13 063,49 €	2 000,00 €
74718 - Autres	671,28 €	
7473 - Département		
7478 - Subvention CAF	13 490,77 €	0,00 €
74834 - Etat compensation exonération TF (locaux industriels)	51 767,00 €	52 000,00 €
74835 - Etat compensation exonération TH	0,00 €	
7484 - Dotation recensement	4 404,00 €	0,00 €
7488 - Remb frais fonctionnement APC (indemnité compensatrice LA POSTE)	3 166,00 €	12 000,00 €
<b>Chapitre 75 - Autres produits de gestion</b>	<b>117 734,37 €</b>	<b>105 000,00 €</b>
752 - Revenus des immeubles (ex. location salles, loyers, fermages)	89 877,09 €	80 000,00 €
7551 - Excédent des budgets annexes		
7588 - charges locatives	27 857,28 €	25 000,00 €
<b>Chapitre 76 - Produits financiers</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

	CA 2022	BP 2023
<b>Chapitre 77 - Produits exceptionnels</b>	<b>35 699,40 €</b>	<b>0,00 €</b>
77132 - Libéralités reçues	500,00 €	0,00 €
7718 - Autres produits exceptionnels divers	18 826,02 €	0,00 €
773 - Mandats annulés	1 473,85 €	0,00 €
774 - Subventions exceptionnelles	3 000,00 €	0,00 €
7751 - cession parcelle BR82	0,00 €	0,00 €
7788 - Produits exceptionnels divers	11 899,53 €	0,00 €
<b>Chapitre 796 - Reversement budget annexe</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
796 - Reversement intérêt d'emprunt nouveau quartier		

DEPENSES D'INVESTISSEMENTS					
Chapitres / Comptes	Opération	CA 2022	RAR 2022	Projets 2023	Projet BP 2023 + RAR 2022
001	DEFICIT D'INVESTISSEMENT ANTERIEUR REPORTE			344 944,54 €	344 944,54 €
020	DEPENSES IMPREVUES	0,00 €		50 000,00 €	50 000,00 €
040	TRANSFERTS ENTRE SECTIONS - AMORTISSEMENTS	39 898,24 €		51 000,00 €	51 000,00 €
040 / 21	Travaux en régie	9 187,54 €		20 000,00 €	
040 / 13	Amortissements subvention d'investissement	30 710,70 €		31 000,00 €	
10	TAXE D'AMENAGEMENT	0,00 €		0,00 €	0,00 €
16	EMPRUNTS ET CAUTIONNEMENTS	245 568,51 €		250 000,00 €	250 000,00 €
1641	Emprunts	245 568,51 €			
165	Dépôts et cautionnement				
204	SUBVENTIONS EQUIPEMENTS VERSEES	160 250,66 €	35 749,34 €	140 000,00 €	175 749,34 €
2041512	FDC Secqueville-en-Bessin 2021	67 500,00 €			
	FDC Rue Froide	92 750,66 €	35 749,34 €		
	FDC Rue de Bayeux			40 000,00 €	
	FDC Rue Croix Vautier			100 000,00 €	
20	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9 539,46 €	8 364,00 €		8 364,00 €
2031	Frais d'études				
2051	Logiciels	9 539,46 €	8 364,00 €		8 364,00 €
	Logo + Site Internet	4 230,00 €	8 364,00 €		
	Logiciel Antidote + Géolocalisation	1 002,24 €			
	Renouvellement licences antivirus de tous les PC	1 112,82 €			
	Licence Adobe Suit poste communication	1 500,00 €			
	Licences windows pour nouveau serveur	1 694,40 €			
21	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	332 851,48 €	184 857,01 €	129 750,00 €	314 607,01 €
2111	Terrains (acquisitions)	0,00 €	126 413,58 €	50 000,00 €	176 413,58 €
	Parcelle EPFN Herpin		126 413,58 €		
	Projet Terrain Lasson			50 000,00 €	
2116	Cimetières	81 085,46 €	18 531,60 €	10 000,00 €	28 531,60 €
	Création allées supplémentaires	25 800,00 €			
	Modification revêtement	30 900,00 €			
	Couvrures	5 400,00 €			
	Travaux bordures anciens cimetières de Rots	2 602,58 €			
	Nouveau mur cimetière de Rots	16 382,88 €			
	Aménagements Cimetière			10 000,00 €	
2128	Autres agencements et aménagements	94 284,22 €			
	Parcours Disc Golf	5 136,50 €			
	Aires de jeux pour enfants	37 524,00 €			
	Parcours Patrimonial	0,00 €			
	Pumptrack AMO	3 572,40 €			
	Pumptrack	0,00 €			
	Engazonnement BEJ	1 820,40 €			
	Travaux extérieurs salle des fêtes Lasson	6 683,34 €			
	Travaux terrain de pétanque Lasson	1 650,00 €			
	Réaménagement ancien terrain de BMX	660,00 €			
	Citerne à incendie SEB	37 237,58 €			
21312	Bâtiments scolaires				
21316	Création mur du cimetière	3 744,13 €			
21318	Autres bâtiments	6 926,07 €	37 874,22 €	13 000,00 €	50 874,22 €
	Boucle Eau Chaude et GTC CAR	1 345,30 €	35 904,00 €		
	Revêtement Salle des fêtes de SEB	5 580,77 €			
	Radiateur salle aînés		1 970,22 €		
	Fourneaux cuisine SEB			8 000,00 €	
	Toilettes SEB			5 000,00 €	
2135	Installations générales, agencements				
2151	Réseaux de voirie				
2152	Installations de voirie	15 953,98 €			
	Divisions de terrain	3 516,00 €			
	Aménagement rue froide sur partie communale	581,98 €			
	Aménagement chemin entre lotissement Val Baudet et BEJ	7 920,00 €			
	Poteau incendie	1 200,00 €			
	Noue chemin des marrettes	2 736,00 €			
21533	Poteaux incendie + Défense Incendie Clos d'Alme	3 202,59 €			
	Réseaux câblés				
21538	Recherche de réseaux école maternelle	3 000,00 €			
21571	Matériel roulant				
21578	Autres installations, matériel et outillages techniques	14 806,02 €		4 750,00 €	4 750,00 €
	Panneaux électoraux Lasson (fourreaux)	1 277,28 €			
	Poubelles/Corbelles tri	13 528,74 €			
	2 armoires rangement fournitures bureau			1 000,00 €	
	Pince à sertir			3 000,00 €	
	Lave-vaisselle + Micro-onde			750,00 €	
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	10 215,00 €		45 000,00 €	45 000,00 €
	Machine à Pain	0,00 €			
	Fresque	10 215,00 €			
	Éclairage Gymnase			15 000,00 €	
	Éclairage Gymnase			30 000,00 €	
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	26 376,15 €	1 353,60 €	7 000,00 €	8 353,60 €
	Divers Equipements numériques (bale de brassage et serveur)	12 873,00 €			
	NAS disque dur de sauvegarde	1 822,73 €			
	Nouveau PC communication + remplacement PC Elizabeth + PC instituteur (1) + tablette école (1)	4 095,73 €			
	PC portable Cathy		1 353,60 €		
	Téléphones mobiles (3) - Eddy, Christophe et Michel	516,98 €			
	Téléphone 4G Grange aux Dimes	115,20 €			
	Téléphones service administratif, bibliothèque + 2 conférenciers	2 880,00 €			
	Support vidéoprojecteur école	84,00 €			
	Imprimante billetterie spectacle	990,00 €			
	Poubelles tri école (4)	2 432,40 €			
	Mobilier services administratif (chaise de bureau + porte manteau + lampes)	566,11 €			
	Divers Informatique	0,00 €			
	3 PC Mairie + 2 PC Ecole + 2 Tablettes Ecole + Projecteur Ecole			7 000,00 €	

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20/03/2023

Chapitres / Comptes	Opération	CA 2022	RAR 2022	Projets 2023	Projet BP 2023 + RAR 2022
2184	<b>Mobilier</b>	22 376,07 €	684,01 €	0,00 €	684,01 €
	Equipements Tables & Chaises DIME + Sequeville	12 866,40 €			
	Tables Ecole	279,82 €			
	Armoire bureau poste communication	459,20 €			
	Mobilier bibliothèque	2 536,65 €	684,01 €		
	Tables Pique Nique	5 370,00 €			
	Podium arbitre volleyball	864,00 €			
2188	<b>Autres immobilisations corporelles</b>				
	<b>Transition Ecologique</b>	50 881,79 €			
	Transition écologique Gymnase	48 027,80 €			
	Scie à ruban	806,44 €			
	Drapeaux	972,00 €			
	Aérateur menuiseries salle des fêtes SEB	331,20 €			
	Radiateur	744,35 €			
	Divers transition écologique	0,00 €			
23	<b>IMMOBILISATIONS EN COURS</b>	198 635,56 €	1 373 480,99 €	2 185 889,46 €	3 559 370,45 €
2313	<b>CONSTRUCTIONS EN COURS</b>				
110	VESTIAIRE FOOT				
111	GYMNASSE				
130	RESTAURATION DE LA DIME	37 746,34 €			
170	PRESBYTERE				
240	AMENAGEMENT ANCIEN CIMETIERE				
360	<b>ECOLES</b>	151 469,22 €	1 370 909,25 €	1 689 090,75 €	3 060 000,00 €
	Etude énergétique écoles				
	Schneider - Etude et élaboration stratégie immo pour écoles				
	AMO - Coutanceau				
	Provisions				
	Divers imprévus				
370	<b>MAISON DES ASSOCIATIONS</b>	4 800,00 €		10 000,00 €	10 000,00 €
	Pré étude AMO et architecte				
	Provisions				
400	<b>NOUVELLE CRECHE</b>	4 620,00 €	2 571,74 €	486 798,71 €	489 370,45 €
27	<b>COMPTE 27</b>	0,00 €			
	Avances vers budget annexe nouveau quartier				
	<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENTS</b>	986 743,91 €	1 602 451,34 €	3 151 584,00 €	4 754 035,34 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT					
Chapitres / Articles		CA 2022	RAR 2022	Projets 2023	Projet BP 2023 + RAR 2022
001	<b>EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE</b>	0,00 €			
	Solde d'exécution reporté N-1				
021	<b>VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	0,00 €		1 752 075,29 €	1 752 075,29 €
	Virement de la section de fonctionnement				
024	<b>PRODUIT DES CESSIONS</b>	0,00 €			
	Prds de cessions d'immo				
040	<b>TRANSFERT ENTRE SECTIONS - AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS</b>	75 054,74 €		80 000,00 €	80 000,00 €
	<b>Z8 - AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS</b>				
2802	Frais études élaboration PLU	4 196,16 €			
28031	Frais études	2 380,32 €			
28041215	Bâtiments et installations	64 659,14 €			
28041581	Bien mobilier, matériel, étude	3 819,12 €			
28051	Cessions et droits similaires				
10	<b>DOTATIONS FONDS DIVERS</b>	137 988,99 €	299 919,92 €	1 215 727,18 €	1 515 647,10 €
10222	10222 - F.C.T.V.A	88 941,52 €	236 043,19 €	320 217,91 €	556 261,10 €
10226	10226 - Taxe d'Aménagement	37 047,47 €	63 876,73 €		63 876,73 €
10251	10251 - Dons association GAD (Crédit agricole et Galimo)	12 000,00 €			
1068	1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés			895 509,27 €	895 509,27 €
13	<b>SUBVENTION D'INVESTISSEMENT</b>	333 244,42 €	624 199,51 €	655 699,86 €	1 279 899,37 €
1311	1311 - Subv Capteurs CO2	742,08 €			
1312	1312 - Région / Subvention Grange aux Dimes	88 425,06 €			
1313	1313 - Département : 100 000 € SUBV GAD au 1321 + 31 181 € mur escalade non perçu	0,00 €			
	CD 14 - Subvention patrimoine historique Grange aux Dimes notifiée	0,00 €			
	CD 14 - Subvention terrain de terrain mur d'escalade	0,00 €		31 181,00 €	31 181,00 €
	CD 14 - Subvention GTC	0,00 €			
13158	13158 - Autres groupements				
1318	1318 - Autres :	8 423,28 €			
	Subvention fondation du patrimoine prévue dans la convention signée				
	Reversement dans fondation du patrimoine (dans déjà versés)				
1321	1321 - Etat et établissement nationaux	235 654,00 €			
	BETR Mur Escalade			31 181,00 €	31 181,00 €
	BETR GTC		23 728,23 €		23 728,23 €
	BETR Ecole		593 337,86 €	593 337,86 €	1 186 675,72 €
	BETR poteau incendie		7 133,42 €		7 133,42 €
	DRAC Grange aux Dimes - DRAC + CD 14	235 654,00 €			
16	<b>EMPRUNTS ET DETTES</b>	775,00 €			
1641	1641 - Emprunt	775			
165	165 - Dépôts et cautionnements				
20	<b>REMBOURSEMENT ETUDES</b>	0,00 €			
2031	2031 - Frais études (Remboursement études nouveau quartier (Edifides))				
21	<b>VENTE DE TERRAINS</b>	0,00 €	126 413,58 €		126 413,58 €
27	<b>REPORT EXCEDENT BUDGET ANNEXE NOUVEAU QUARTIER URBAIN</b>	0,00 €			
276348	Autres communes : reste remboursement avance budget principal au budget annexe nv quartier urbain				
	<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	547 063,15 €	1 050 533,01 €	3 703 502,33 €	4 754 035,34 €

**Affectation du résultat 2022 Commune de Rots**

1	Excédent de fonctionnement antérieur reporté		1 737 674,05 €			
2	Recettes de fonctionnement de l'année		2 572 261,16 €			
3	Dépenses de fonctionnement de l'année		2 003 801,47 €	<b>Excédent de Fonctionnement</b>	-	<b>Remboursements Emprunts Bancaires</b>
				568 460 €		245 569 €
						=
						<b>Excédent de Fonctionnement Net</b>
4	Excédent de fonctionnement cumulé	002	2 306 133,74 €			322 891 €
5	Excédent d'investissement antérieur reporté		94 736,22 €			
6	Recettes d'investissement		547 063,15 €			
7	Dépenses d'investissement		986 743,91 €	Déficit d'investissement 2022		
				439 680,76 €		
8	Déficit d'investissement cumulé	001	344 944,54 €			
9	Recettes RAR		1 050 533,01 €			
10	Dépenses RAR		1 602 451,34 €			
	Déficit RAR		551 918,33 €	-	344 944,54 €	
11	Imputation de l'excédent de Fonctionnement au cpt 1068 Invest BP 2023		896 862,87 €			
	Solde Excédent de Fonctionnement au cpte 002 Fonction du CA 2022		1 409 270,87 €	Résultat global de l'année N sans les RAR		
				1 961 189,20 €		
12	<b>Répartition sur le BP 2023</b>					
			<b>cpte 002 du Ft</b>			
			1 409 270,87 €			
			<b>1 409 270,87 €</b>			
			<b>Compte 1068</b>			
			896 862,87 €			
			<b>Cpte 001 en dépenses d'investissement</b>			
			344 944,54 €			
				Vérification		
				1 961 189,20 €		
				-	344 944,54 €	